



Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"

Luxembourg, 16 juin 2022

Présidents: Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, Isabelle Rome, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

La session débutera à 9h30. Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session (± 18h10).

La présidence informera les délégations de l'état d'avancement des travaux concernant le projet de directive sur l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via des plateformes.

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur le Semestre européen et débattront des objectifs nationaux pour atteindre les ambitions du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux.

Les ministres prévoient également d'adopter deux recommandations sur les comptes de formation individuels et sur la transition équitable vers la neutralité climatique.

Dans l'après-midi, les ministres tiendront un autre débat d'orientation concernant l'emploi des personnes handicapées.

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Travail via une plateforme

En décembre 2021, la Commission européenne a présenté une proposition de directive sur l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme.

L'objectif de la législation proposée est que les personnes travaillant par l'intermédiaire de plateformes de travail numériques puissent obtenir la correcte détermination de leur statut d'emploi au regard de leurs modalités de travail effectives et bénéficient donc du droit du travail et de prestations sociales correspondantes.

La directive proposée conférerait également aux personnes travaillant par l'intermédiaire de plateformes davantage de droits en ce qui concerne la protection de leurs données personnelles dans le cadre de leur utilisation par le management algorithmique auquel ont recours les plateformes de travail numériques. Ces personnes auront également le droit de contester des décisions automatisées.

Aujourd'hui, plus de 28 millions de personnes dans l'UE travaillent par l'intermédiaire de plateformes de travail numériques. En 2025, leur nombre devrait atteindre 43 millions de personnes. La grande majorité de ces personnes sont véritablement indépendantes. La Commission européenne estime toutefois que 5,5 millions sont erronément classés comme étant indépendants.

Depuis la publication de la proposition, 7 réunions du groupe de travail ont eu lieu et la présidence française a élaboré un texte de compromis sur les deux premiers chapitres de la proposition de directive. La présidence française présentera un rapport sur l'état d'avancement des travaux lors de la prochaine session du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" (Conseil EPSCO).

[Rapport sur l'état d'avancement des travaux](#)

Semestre européen

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur le Semestre européen et en particulier sur des questions telles que sa gouvernance et les recommandations par pays pour 2022. Les résultats de cette discussion, ainsi que les débats similaires des ministres de l'économie et des finances et les ministres des affaires européennes, seront examinés par le Conseil européen du 23 et 24 juin. Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques économiques, budgétaires, sociales et du travail au sein de l'UE.

Le 23 mai, la Commission a publié ses propositions relatives aux recommandations intégrées par pays. Les recommandations par pays fournissent aux États membres des orientations sur les politiques macroéconomiques, budgétaires, de l'emploi, sociales ainsi que sur les autres politiques structurelles et visent à renforcer la croissance économique, la création d'emplois et le soutien à la convergence sociale ascendante. Le Conseil EPSCO entend approuver les aspects de ces recommandations par pays liés à l'emploi et à la politique sociale.

Le Conseil approuvera également l'avis du Comité de l'emploi (EMCO) et du Comité de la protection sociale (CPS) concernant ces recommandations par pays pour 2022 et leurs évaluations de la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2019 et 2020.

L'EMCO et le CPS sont des instances préparatoires du Conseil "Emploi et politique sociale".

Sommet social de Porto: un an après

Lors du sommet social de Porto, les États membres de l'UE ont salué les nouveaux grands objectifs du plan d'action européen en faveur des droits sociaux (78 % de la population devrait avoir un emploi d'ici à 2030, 60 % des adultes devraient être formés chaque année et une

réduction de 15 millions de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale est attendue). À cette fin, les États membres ont été invités à fixer des objectifs nationaux ambitieux (et volontaires) afin d'atteindre les grands objectifs européens. Après la présentation par les présidents du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale du processus de fixation des objectifs nationaux pour 2030, les ministres procéderont à un échange de vues.

[Note de cadrage](#)

Recommandation du Conseil relative aux comptes de formation individuels

Le Conseil entend adopter une recommandation relative aux comptes de formation individuels. Son objectif est d'aider les adultes en âge de travailler à améliorer et à adapter leurs compétences dans le contexte des transitions écologique et numérique et de l'objectif du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux consistant à atteindre au moins 60 % de participation à l'éducation et à la formation des adultes (d'ici à 2030).

Le Conseil recommande aux États membres d'envisager la création de comptes de formation individuels pour faciliter l'accès à la formation, permettre aux individus de participer à des formations pertinentes sur le marché du travail et, s'ils décident d'établir des comptes de formation individuels, de mettre en place un cadre favorable.

Le cadre facilitateur comprend des recommandations allant de la garantie de la disponibilité des services d'orientation professionnelle et de validation des acquis, à la mise en place d'un registre national public des formations, et au développement d'un portail numérique national unique afin d'accéder au compte d'apprentissage et de naviguer dans le registre.

[Recommandation du Conseil relative aux comptes de formation individuels](#)

Recommandation du Conseil visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique

Le Pacte vert pour l'Europe, un ensemble d'initiatives visant à rendre l'UE neutre pour le climat en 2050, souligne que la transition doit être équitable et inclusive, en donnant la priorité aux citoyens et en accordant une attention particulière au soutien de ceux qui seront confrontés aux plus grands défis.

Les incidences de la transition écologique varieront selon le secteur, l'occupation, la région et le pays. Par exemple, des pertes d'emplois sont attendues dans certaines activités minières ou dans la production d'énergie à partir de combustibles fossiles, ainsi que dans certaines parties du secteur automobile. À l'inverse, de nouvelles possibilités d'emploi sont attendues dans l'économie circulaire, les transports durables et la production d'énergie.

La transition aura également une incidence sur les coûts de l'énergie et des transports, notamment en raison de l'internalisation des coûts d'émissions dans la formation des prix ou des coûts d'adaptation vers des solutions de remplacement plus efficaces et à plus faibles émissions.

Les États membres prévoient donc d'adopter une recommandation visant à faire en sorte que la transition de l'Union vers une économie neutre pour le climat et durable sur le plan environnemental d'ici à 2050 soit socialement équitable et ne laisse personne de côté.

La recommandation contient des orientations visant à soutenir l'emploi de qualité, par exemple en facilitant l'accès au financement et aux marchés pour les micro, petites et moyennes entreprises. Il met également l'accent sur les mesures en matière d'éducation et de formation et invite par exemple les États membres à intégrer les aspects sociaux et liés à l'emploi de la transition écologique dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales pertinentes.

D'autres propositions sont axées sur l'équité des systèmes d'imposition et de protection sociale et sur la garantie de l'accès à des services essentiels et à un logement abordable pour les personnes et les ménages les plus touchés par la transition écologique.

[Recommandation du Conseil visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique](#)

Procédure concernant les déséquilibres sociaux

Les comités de l'emploi et de la politique sociale ont également élaboré un avis sur une proposition de la Belgique et de l'Espagne – formulée lors du Conseil EPSCO d'octobre 2021 – visant à renforcer la dimension sociale du Semestre européen par l'introduction d'une procédure concernant les déséquilibres sociaux. Les présidents du Comité de l'emploi et du CPS informeront les délégations de cet avis.

[Avis du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale](#) (en anglais)

Emploi des personnes handicapées (débat d'orientation)

Selon des estimations, un cinquième de la population de l'UE (soit près de 87 millions de personnes actuellement) présente une forme de handicap. Les personnes ayant un handicap se heurtent encore à de multiples obstacles pour accéder à leurs droits et à leur autonomie. Par exemple, en 2021 seulement 50,8 % de ces personnes avaient un emploi contre 75 % des personnes sans handicap. 37,6% des personnes en situation de handicap étaient inactives contre 17,6% des personnes sans handicap.

Un axe prioritaire de la politique de l'Union en matière de handicap est l'intégration et l'épanouissement des personnes en situation de handicap sur le marché du travail. Cette année, la Commission présentera un ensemble de mesures visant à améliorer les perspectives des personnes en situation de handicap sur le marché du travail. Ce "Paquet emploi" est une initiative phare de la Stratégie en faveur des personnes handicapées 2021-2030. Il vise à améliorer leurs perspectives sur le marché du travail.

Augmenter le taux d'emploi des personnes en situation de handicap et réduire l'écart avec les personnes sans handicap requiert des actions à plusieurs niveaux, notamment:

- le développement de l'accessibilité et des aménagements raisonnables répondant aux besoins individuels ;
- l'acquisition de compétences en adéquation avec les besoins du marché par les personnes en situation de handicap ;
- un investissement dans les services d'intervention.

Dans ce contexte, les ministres échangeront leurs points de vue sur la manière de lever les freins à l'embauche de personnes handicapées, de favoriser leur accueil par le collectif de travail et d'agir par des mesures efficaces en faveur de leur insertion professionnelle.

[Note d'orientation](#)

Divers

La présidence informera les délégations d'un certain nombre de dossiers législatifs:

- Directive relative à des salaires minimaux adéquats. La Présidence informera les ministres sur les travaux réalisés au cours du semestre, dans le cadre des négociations avec le Parlement, qui ont conduit à un accord provisoire le 6 juin.
- Directive relative à l'égalité des rémunérations pour un même travail entre les femmes et les hommes. La Présidence fera un point d'information aux ministres sur l'état des travaux

sur ce dossier, sur lequel le Conseil avait conclu son orientation générale le 6 décembre dernier et sur lequel le Parlement a adopté son mandat de négociation en avril 2022.

- Directive sur l'équilibre femmes-hommes dans les conseils d'administration. La Présidence informera les ministres sur les travaux réalisés au cours du semestre, dans le cadre des négociations avec le Parlement, qui ont suivi l'orientation générale obtenue le 14 mars au Conseil et ont conduit à un accord provisoire le 7 juin.
- Directive sur l'égalité de traitement. La Présidence fera un point aux ministres sur l'état du dossier, qui demeure en attente, compte tenu de blocages politiques persistants au sein du Conseil.
- Révision des règlements sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

La présidence communiquera en outre des informations sur le rapport de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes concernant la lutte contre la violence psychologique et le contrôle coercitif, ainsi que sur les conférences qu'il organise.

Les délégations recevront également des informations de la Commission sur les initiatives de l'UE dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales en réaction à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et à la mise en œuvre de sa stratégie LGBTIQ.

La délégation tchèque informera les délégations du programme de travail de sa présidence du Conseil de l'UE (qui débutera le 1^{er} juillet).
